

Bilan actif

AAD CONSEIL

Etats de synthèse au 31/12/2024

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24
ACTIF			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles	566	7	558
Immob. en cours / Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	566	7	558
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Créances			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	92		92
Autres créances			
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	50 717		50 717
Charges constatées d'avance	5 008		5 008
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 817		55 817
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecart de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	56 383	7	56 376

Bilan passif

AAD CONSEIL

Etats de synthèse au 31/12/2024

	Net au 31/12/24
PASSIF	
Capital social ou individuel	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	36 535
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 535
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
<i>Emprunts</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	6 593
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	561
<i>Personnel</i>	
<i>Organismes sociaux</i>	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	6 448
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	5 238
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	
Dettes fiscales et sociales	11 686
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	18 840
Ecart de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	56 376

Détail du bilan actif

AAD CONSEIL

Etats de synthèse au 31/12/2024

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
- 218310 Matériel informatique	566		566
- 281831 Amortissements matériel informatique		7	-7
Autres immobilisations corporelles	566	7	558
Immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	566	7	558
Stocks			
Créances			
- 445661 TVA déductible sur achats	92		92
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	92		92
Divers			
- 512100 Banque BP	20 663		20 663
- 518800 Banque - Intérêts courus à recevoir	34		34
- 521100 Compte à terme 000001	15 000		15 000
- 521200 Compte à terme 000002	15 000		15 000
- 530000 Caisse	20		20
Disponibilités	50 717		50 717
- 486000 Charges constatées d'avance	5 008		5 008
Charges constatées d'avance	5 008		5 008
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 817		55 817
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	56 383	7	56 376

Détail du bilan passif

AAD CONSEIL

Etats de synthèse au 31/12/2024

	Net au 31/12/24
PASSIF	
- 101300 Capital souscrit-appelé, versé	1 000
Capital social ou individuel	1 000
<i>Résultat de l'exercice</i>	36 535
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 535
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
- 455170 Associés - Alexandre Dancie	6 593
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	6 593
- 401000 Fournisseurs	561
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	561
- 444000 Etat - impôts sur les bénéfices	6 448
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	6 448
- 445510 TVA à décaisser	5 238
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	5 238
Dettes fiscales et sociales	11 686
TOTAL DETTES	18 840
TOTAL PASSIF	56 376

Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON

982 210 106 RCS de NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 8 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le huit Juin à treize heures,

Au siège social à Rueil-Malmaison

Le soussigné Monsieur Alexandre DANCIE, associé unique de la société AAD CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Alexandre DANCIE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON

982 210 106 RCS de NANTERRE

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 535 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 36 535 €

A la réserve Légale, nous affectons 5% du bénéfice, dans la limite de 10 % du capital social : 100 €

Report à nouveau antérieur : 0

Au compte "report à nouveau", nous affectons le solde du résultat

S'élevant ainsi à 36 435 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de ne pas affecter de rémunération en qualité de gérant.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alexandre DANCIE



Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON

982 210 106 RCS de NANTERRE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 8 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le huit juin à quatorze heures

Au siège social à Rueil-Malmaison,

Le soussigné Monsieur Alexandre DANCIE, associé unique de la société AAD CONSEIL, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 €,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Alexandre DANCIE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le

31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération du gérant,
- Décision quant à la nomination d'un commissaire aux comptes,
- Formalité et pouvoirs.

PEEMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 36 535 €. L'associé décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON

982 210 106 RCS de NANTERRE

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 535 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 36 535 €

A la réserve Légale, nous affectons 5% du bénéfice, dans la limite de 10 % du capital social : 100 €

Report à nouveau antérieur : 0

Au compte "report à nouveau", nous affectons le solde du résultat

S'élevant ainsi à 36 435 euros

1) Ainsi, après affectation, les capitaux propres et report à nouveau s'élèveraient respectivement à 37 535 € et 36 435€.

- Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à aucune distribution de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune rémunération ne lui a été accordé pour ses fonctions de gérant au titre de l'exercice 2024.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prend acte que les comptes sociaux montrent que la société n'est pas tenue d'avoir un Commissaire aux Comptes.

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON

982 210 106 RCS de NANTERRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Alexandre DANCIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dancie', with a long horizontal stroke underneath.

Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON
982 210 106 RCS de NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Je soussigné Alexandre DANCIE associé unique et gérant de la société AAD CONSEIL a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice 2024 enregistre un premier chiffre d'affaires pour son premier exercice de 61 461 €

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 1^{er} décembre 2023, date de la création de la société, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre objectif pour l'exercice 2024 est de faire croître le chiffre d'affaires ainsi que d'augmenter le bénéfice.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent n'est pas fourni car 1^{er} exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 61 461 euros.

Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON

982 210 106 RCS de NANTERRE

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 14 231 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1074.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros

Le montant des charges sociales s'élève à 3 196 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 4 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4 281 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 42 949 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 34 euros, il s'établit à 42 983 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 0 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 36 535 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 36 535 euros qui recevrait l'affectation suivante :

L'exercice s'élevant à 36 535 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 36 535 €

A la réserve Légale, nous affectons 5% du bénéfice, dans la limite de 10 % du capital social : 100 €

Report à nouveau antérieur : 0

Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON

982 210 106 RCS de NANTERRE

Au compte "report à nouveau", nous affectons le solde du résultat s'élevant ainsi à 36 435 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 37 535 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Alexandre DANCIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dancie', with a long horizontal stroke underneath.

Société à Responsabilité Limitée AAD CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 6 Square Ronsard 92500 RUEIL - MALMAISON

982 210 106 RCS de NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTION :

WISEES PAR L'ARTICLE L. 2 2 3 - 1 9 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous indiquons que s'est poursuivie ou a été exécutée durant l'exercice écoulé la convention ci-après, conclue au cours d'exercices antérieurs :

1° COMPTE COURANT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune avance de trésorerie n'a été mise à la disposition de la société par Monsieur Alexandre DANCIE. Au 31 décembre 2024, ces avances s'élevaient à 0 € et ne sont pas rémunérées.

Alexandre DANCIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dancie', with a long horizontal stroke underneath.